



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1997/471
18 juin 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 17 JUIN 1997, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
PAR LE CHARGÉ D'AFFAIRES PAR INTÉRIM DE LA MISSION PERMANENTE
DU DANEMARK AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur d'appeler votre attention, à propos de la question d'une présence renforcée de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) en Slavonie orientale (Croatie), sur une déclaration que les Ministres de la Troïka de l'OSCE ont publiée le 10 avril 1997 à Copenhague (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Chargé d'affaires par intérim

(Signé) Theis TRUELSEN

Annexe

DÉCLARATION PUBLIÉE LE 10 AVRIL 1997 À COPENHAGUE PAR LES
MINISTRES DE LA TROÏKA DE L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ
ET LA COOPÉRATION EN EUROPE

Les Ministres de la Troïka de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), à savoir les Ministres des affaires étrangères de la Pologne, de la Suisse et du Danemark, se sont réunis aujourd'hui à Copenhague.

En ce qui concerne la situation en Albanie, les Ministres se sont déclarés favorables à une présence de l'OSCE. Ils ont confirmé que l'OSCE était prête à fournir un cadre pour la coordination de l'action internationale et ont encouragé le Représentant personnel du Président en exercice de l'OSCE, M. Vranitzky, à poursuivre ses efforts en ce sens. Ils se sont félicités de la rapidité avec laquelle le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies avait décidé d'autoriser le déploiement d'une force multinationale de protection en Albanie et ont dit appuyer les pays qui proposaient de participer à cette force.

Les Ministres ont réaffirmé qu'il importait que des élections locales se déroulent en temps voulu en Bosnie-Herzégovine et que l'OSCE bénéficie de moyens financiers suffisants pour assurer leur préparation et leur déroulement. Ils ont remercié l'ex-Ministre des affaires étrangères de l'Italie, Mme Agnelli, d'avoir accepté d'assumer les fonctions de représentant personnel chargé de la mobilisation des fonds. Rappelant l'importance de ces élections pour le développement pacifique de la Bosnie-Herzégovine et l'engagement pris lors du sommet de Lisbonne, ils ont encouragé tous les États membres de l'OSCE à contribuer à cet effort.

Les Ministres ont jugé que la situation au Bélarus restait gravement préoccupante. Ils ont dit compter que le Bélarus donnerait suite de façon constructive au rapport établi par la mission d'enquête de l'Union européenne. Ils se sont dit satisfaits que le Représentant personnel du Président en exercice se rende sous peu à Minsk. Ils ont tenu à réaffirmer que l'OSCE était prête à aider à la mise en oeuvre d'une réforme démocratique.

Les Ministres sont convenus de continuer de préparer le renforcement de la présence de l'OSCE en Slavonie orientale (Croatie) après le départ de l'Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental, afin d'y suivre à long terme la situation relative aux droits de l'homme.

En ce qui concerne l'engagement régional de l'OSCE, les Ministres sont convenus qu'il était urgent de procéder à une réforme générale du budget de l'OSCE de façon que les ressources de l'Organisation permettent d'appliquer ses décisions.

Le Président en exercice a informé la Troïka qu'il avait récemment rencontré les représentants du Gouvernement et de l'opposition de la République fédérative de Yougoslavie. La Troïka s'est déclarée préoccupée par l'absence de

dialogue sur la réforme démocratique en Serbie et a exprimé son appui au Président en exercice qui continuait de promouvoir un tel dialogue. Les Ministres ont prié instamment le Gouvernement de Belgrade de coopérer avec le Représentant personnel du Président en exercice, M. Max van der Stoel, pour régler la question du Kosovo.

Les Ministres ont examiné la situation dans l'ex-République yougoslave de Macédoine. Ils se sont félicités de la déclaration récente du Parlement de l'ex-République yougoslave de Macédoine sur la promotion de la confiance et du respect interethniques. Ils ont dit qu'il fallait que toutes les parties engagent un dialogue interethnique constructif afin de trouver des solutions basées sur les principes de l'OSCE et le plein respect de la Constitution.
